
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 octobre 2017 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clara
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clara
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient également présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
M. Daniel Bussières, chef de division des Communications et relations avec les citoyens
M. Yves Deslongchamps, chef de division - Sports et loisirs
M. Guy Matte, régisseur - Sports et loisirs

Étaient aussi présents :

M. Dominique Debrosse, directeur de cabinet en arrondissement
M. Miguel Alston, commandant représentant du PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : environ trente-cinq (35)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du personnel de direction de l'arrondissement du cabinet de la mairesse d'arrondissement. Elle souligne également la présence des représentants du poste de quartier 39 et souhaite la bienvenue au nouveau commandant du PDQ 39, M. Miguel Alston.

En ce dernier conseil d'arrondissement avant les élections, Mme Black remercie ses collègues de leur engagement pour Montréal-Nord durant ces dernières années.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA17 10 412

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2017,
à 19 h.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2017, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10 - Mot de la Mairesse.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, remercie la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour ses activités de bénévolat tenues le 15 septembre dernier auprès de divers organismes communautaires, pour le nettoyage des berges de la Rivière-des-Prairies et pour la tenue de divers séminaires de formation. Elle remercie également les employés de l'arrondissement qui ont accompagné les bénévoles par leur travail.

Mme Black présente le nouveau drapeau de la Ville de Montréal qui intègre les 5 peuples de la fondation de la ville :

« Je vous annonce aussi que notre salle du conseil est désormais équipée du nouveau drapeau de la Ville de Montréal.

Ce nouveau drapeau de la Ville de Montréal intègre dorénavant les cinq peuples aux origines de la fondation et du développement historique de la métropole : les nations autochtones, française, anglaise, écossaise et irlandaise.

Le pin blanc, placé au centre des armoiries, symbolise l'Arbre de la Paix et constitue le seul élément végétal indigène des armoiries de la Ville.

La refonte des armoiries et du drapeau de la Ville de Montréal s'inscrit dans la stratégie de Réconciliation de la Ville avec les Peuples autochtones. L'objectif de cette stratégie est de reconnaître l'histoire millénaire du territoire sur lequel Montréal a été érigé ».

Au nom de la Table Paix et sécurité urbaine, Mme Black invite les citoyens au lancement de la semaine de la prévention des incendies qui aura lieu au parc Sauvé du 8 au 14 octobre.

10 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 10.

Mme Céline Gingras

Tourbe non entretenue lors de la réfection des rues

Mme Nathalie Faral

Circulation sur le boulevard Guoin

Mme Marie-Ève Lemire

Échéancier relatif à la création d'un site Info-Logement pour les personnes ayant divers handicaps

M. Daniel Foucher

Création d'un site Info-Logement pour les personnes ayant divers handicaps – Demande de rencontres

M. Gaetano Cusano

Nouvelle signalisation interdisant le stationnement sur sa rue dans le rond-point Jules-Fournier

Mme Joanne Gervais

Nouvelle signalisation interdisant le stationnement sur sa rue

M. Louis Séguin

Nouvelle signalisation interdisant le stationnement sur sa rue

Mme Françoise Georges

Conflit de voisinage concernant le stationnement sur un terrain privé

Mme Louise Roch

Suivi de la demande de démolition du garage Blondin

Fin de la période de questions à 19 h 40.

CA17 10 413

Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 septembre 2017, à 19 h et des séances extraordinaires tenues le 13 septembre 2017, à 15 h et le 21 septembre 2017, à 8 h 45.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 septembre 2017, à 19 h et des séances extraordinaires tenues le 13 septembre 2017, à 15 h et le 21 septembre 2017, à 8 h 45.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA17 10 414

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 septembre 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1175995019

CA17 10 415

Autoriser la prolongation du contrat 17-15825 adjudgé à Prodigium (Productions Jeun'Est), au montant de 109 111,28 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée la prolongation du contrat 17-15825 adjudgé à Prodigium (Productions Jeun'Est), au montant de 109 111,28 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1175922001

CA17 10 416

Autoriser la deuxième prolongation du contrat 13-13210 adjudgé à Gestion scénique inc., au montant maximal de 96 701,85 \$, taxes incluses, pour les services d'un directeur technique requis lors des événements culturels de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 inclusivement.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée la deuxième prolongation du contrat 13-13210 adjudgé à Gestion scénique inc., au montant maximal de 96 701,85 \$, taxes incluses, pour les services d'un directeur technique requis lors des événements culturels de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 NTA1131095010

CA17 10 417

Adjuger à Mme Amarande Rivière, au montant de 58 591,26\$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la coordination et la réalisation du Plan d'action en médiation culturelle 2017-2018 présenté dans le cadre du programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais de la Ville de Montréal, pour une période de 52 semaines à compter du 3 octobre 2017.

Appel d'offres 1015 / 2 soumissions

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adjudgé à Mme Amarande Rivière, au montant de 58 591,26 \$, taxes incluses, le contrat de services professionnels 1015 pour la coordination et la réalisation du Plan d'action en médiation culturelle 2017-2018 présenté dans le cadre du programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais de la Ville de Montréal, pour une période de 52 semaines à compter du 3 octobre 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1175190007

CA17 10 418

Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1013 pour des travaux de construction des scènes extérieures au parc Guoin et au parc Eusèbe-Ménard.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit rejetée la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1013 pour des travaux de construction des scènes extérieures au parc Gouin et au parc Eusèbe-Ménard.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1177387003

CA17 10 419

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 août 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1173848029

CA17 10 420

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1173848030

CA17 10 421

Déposer le rapport de la Mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac, fait la présentation et la lecture du rapport de la Mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2016.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le rapport de la Mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1173848028

CA17 10 422

Autoriser une dépense de 400 457,92 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada Corp., pour la fourniture de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la période 2017-2018, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 400 457,92 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada Corp., pour la fourniture de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la période 2017-2018, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CG 17-0360) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1173484003

CA17 10 423

Autoriser une dépense de 23 032,94 \$, taxes incluses, auprès de Demix agrégats, une division du Groupe CRH Canada inc., pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver (granulats) pour la période 2017-2018, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 23 032,94 \$, taxes incluses, auprès de Demix agrégats, une division du Groupe CRH Canada inc., pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver (granulats) pour la période 2017-2018, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CM 17-0953) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1173484004

CA17 10 424

Entériner une dépense totale de 782,98 \$, taxes incluses, auprès de L'Ami des Fleurs (1991) inc., pour l'achat de fleurs dans le cadre de diverses activités des élus et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense totale de 782,98 \$, taxes incluses, auprès de L'Ami des Fleurs (1991) inc., pour l'achat de fleurs dans le cadre de diverses activités des élus ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1173848031

CA17 10 425

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant la reconstruction du boulevard Industriel intégrant une piste cyclable protégée.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant la reconstruction du boulevard Industriel, intégrant une piste cyclable protégée.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1175050002

CA17 10 426

Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période d'octobre 2017 à septembre 2020, de l'Âge d'or Sainte-Gertrude et de la Fondation des médecins Canado-Haïtiens, à titre de partenaires privés ; le Comité logement de Montréal-Nord, à titre de partenaire de mission partagée et le Cercle du Troisième Âge de Montréal-Nord, à titre de partenaire de mission complémentaire.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois d'octobre 2017 au mois de septembre 2020, aux organismes suivants à titre de partenaires privés :

- Âge d'or Sainte-Gertrude
- Fondation des médecins Canado-Haïtiens

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois d'octobre 2017 au mois de septembre 2020, au Comité logement de Montréal-Nord à titre de partenaire de mission partagée ;

ET QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois d'octobre 2017 au mois de septembre 2020, au Cercle du Troisième Âge de Montréal-Nord à titre de partenaire de mission complémentaire.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1177549019

CA17 10 427

Donner un avis de motion et présenter en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Projet de Règlement RGCA05-10-0008-4 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, les bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de permettre de circuler en tout temps sur une piste cyclable ouverte ».

AVIS est donné par Mme Sylvia Lo Bianco qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA05-10-0008-4 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, les bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de permettre de circuler en tout temps sur une piste cyclable ouverte ;

ET QUE soit présenté le projet de Règlement RGCA05-10-0008-4 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, les bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de permettre de circuler en tout temps sur une piste cyclable ouverte.

40.01 1172577009

CA17 10 428

Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le « Règlement de zonage R.R.1562.039 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord afin de modifier les usages autorisés dans les zones I4-840 et I4-847 » (zone agroalimentaire Albert-Hudon).

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement relatif à la demande d'approbation référendaire pour le second projet de Règlement de zonage R.R.1562.039 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier les usages autorisés dans les zones I4-840 et I4-847.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1170576030

CA17 10 429

Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le « Règlement de zonage R.R.1562.039 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord afin de modifier les usages autorisés dans les zones I4-840 et I4-847 » (zone agroalimentaire Albert-Hudon).

Attendu qu'une copie du Règlement de zonage R.R.1562.039 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord afin de modifier les usages autorisés dans les zones I4-840 et I4-847 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours avant la séance ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement de zonage R.R.1562.039 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier les usages autorisés dans les zones I4-840 et I4-847.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1170576030

CA17 10 430

Autoriser la démolition des bâtiments, appartenant à la Ville de Montréal, situés au 3166 et 3194, boulevard Henri-Bourassa Est dans le cadre du projet de bibliothèque interarrondissements.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée la démolition des bâtiments appartenant à la Ville de Montréal, situés 3166 et 3194, boulevard Henri-Bourassa Est, sur les lots 1 173 495, 2 203 656, 1 173 496 et 2 203 655 du cadastre du Québec, dans le cadre du projet de bibliothèque interarrondissements.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1170576032

CA17 10 431

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre un revêtement extérieur composé de métal et de bois au lieu de brique et de bloc de béton architectural texturé pour la scène musicale au parc Gouin situé sur le boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordé, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, un revêtement extérieur composé de métal et de bois au lieu de brique et de bloc architectural texturé pour la scène musicale ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 667 214 du cadastre du Québec, soit le parc Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1175995017

CA17 10 432

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre un revêtement extérieur composé de métal et de bois au lieu de brique et de bloc de béton architectural texturé pour la scène musicale au parc Eusèbe-Ménard situé sur le boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordé, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, un revêtement extérieur composé de métal et de bois au lieu de brique et de bloc architectural texturé pour la scène musicale ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 173 878 du cadastre du Québec, soit le parc Eusèbe-Ménard.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1175995018

CA17 10 433

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge avant principale de 3,52 m au lieu du 4,5 m requis pour le 11675, avenue Claude-Legault, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 3,52 m au lieu de 4,5 m requis ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 094 751 du cadastre du Québec, soit le 11675, avenue Claude-Legault.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1177040019

CA17 10 434

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre la mise en place d'une scène musicale au parc Eusèbe-Ménard situé sur le boulevard Gouin, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la mise en place d'une scène musicale au parc Eusèbe-Ménard ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 878 du cadastre du Québec, soit le parc Eusèbe-Ménard.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1175995015

CA17 10 435

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre la mise en place d'une scène musicale au parc Gouin situé sur le boulevard Gouin, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la mise en place d'une scène musicale au parc Gouin ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 667 214 du cadastre du Québec, soit le parc Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1175995016

CA17 10 436

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre la démolition du bâtiment existant, la subdivision du lot et la construction de deux (2) résidences unifamiliales jumelées au 10411 avenue de Cobourg, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient autorisées, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment existant, la subdivision du lot et la construction de 2 résidences unifamiliales jumelées, le tout en conformité avec les plans préparés par Évolution Architecture Inc. datés du 22 septembre 2017 et conditionnel au dépôt d'une garantie financière d'exécution de 3 % de la valeur du projet ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 183 du cadastre du Québec, soit le 10411, avenue de Cobourg.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1177040012

CA17 10 437

Nommer Mme Anick Laforest à titre de conseillère en aménagement à la Division urbanisme, permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, permanente à cet emploi à compter du 5 août 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Anick Laforest, matricule 100041359, à titre de conseillère en aménagement à la Division de l'urbanisme, permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Emploi : 402860 - Poste 64425), groupe de traitement 2, permanente à cet emploi à compter du 5 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1161959011

CA17 10 438

Nommer M. Ahmed Charef Eddine Bouzouad à titre d'agent technique en électricité à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, en période d'essai de 8 (huit) semaines à compter du 2 octobre 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommé M. Ahmed Charef Eddine Bouzouad, matricule 100107394, à titre d'agent technique en électricité à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics (Emploi : 752360 - Poste : 73153), groupe de traitement 11, en période d'essai de 8 (huit) semaines à compter du 2 octobre 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1174111002

CA17 10 439

Titulariser M. Jean Newton Jeantine à titre de manoeuvre réseau d'égouts, à la Division de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, groupe de traitement 10, à compter du 18 février 2017.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Jean Newton Jeantine, matricule 336977999, à titre de manoeuvre réseau d'égouts à la Division voirie aqueduc de la Direction des travaux publics (Emploi : 610600), groupe de traitement 10, à compter du 18 février 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1173602013

CA17 10 440

Titulariser Mme Nathalie Kertland à titre de préposé à l'entretien - sports loisirs, à la Direction des travaux publics, groupe de traitement 3, à compter du 29 juillet 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit titularisée Mme Nathalie Kertland, matricule 336968999, à titre de préposé entretien sports loisirs à la Direction des travaux publics (Emploi : 600470), groupe de traitement 3, à compter du 29 juillet 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1173602014

CA17 10 441

Titulariser M. Jean Rothschild à titre de préposé à l'entretien - sports et loisirs à la Direction des travaux publics, groupe de traitement 3, à compter du 19 septembre 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Jean Rothschild, matricule 336986999, à titre de préposé à l'entretien - sports et loisirs à la Direction des travaux publics (Emploi : 600470), groupe de traitement 3, en date de la signature de l'entente, le 14 août 2017 ;

QUE soit autorisée la date d'ancienneté occupationnelle comme titulaire au 19 septembre 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.05 1173602012

À 20 h, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 20 novembre 2017.